

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

AVIS PUBLIC

Avis vous est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité :

QU'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François, se tiendra et est convoquée par monsieur le maire Jean-Guy Bouchard, conformément à la Loi sur le Code Municipal pour le dépôt, la présentation et l'acceptation du budget 2023, laquelle séance extraordinaire se tiendra :

MARDI LE 13 décembre 2022 À 18H30

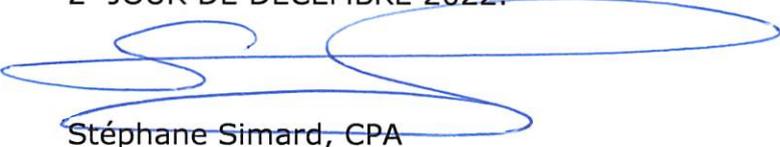
**À LA SALLE COMMUNAUTAIRE SITUÉE AU 1067, RUE PRINCIPALE, À
PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

Lors de cette séance, il sera pris en considération spécifiquement les sujets suivants :

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Présentation et adoption du budget 2023
- 4- Présentation et adoption du plan triennal d'immobilisation (PTI) 2023-2025
- 5- Période de questions du public
- 6- Levée de la séance

Note : Il est à souligner que les délibérations de cette séance extraordinaire ainsi que la période des questions porteront exclusivement sur le budget et le PTI.

DONNÉ ET FAIT EN LA MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS CE
2^e JOUR DE DÉCEMBRE 2022.



Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier